

**Procès-Verbal de la commune de CLEREY SUR BRENON Séance du 28 février 2024**

L'an Deux Mil Vingt-quatre, le 28 février à 18 heures 30.

Le conseil municipal, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire.

Date de la convocation : 21 février 2024

Nombre de membres en exercice : 6    Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 6

TIMON Yann	MARQUANT Cédric
DEBARRE Jean-Xavier	GALLAND Céline
MICHEL Hélène**	HENRY Jean-Daniel

\* : absent \*\* : a donné pouvoir

**Désignation du secrétaire de séance :**

Les membres du Conseil comme secrétaire de séance :

**DESIGNE** Monsieur Cédric MARQUANT

**Délibération N°2024/01 : Indemnité de fonction pour Monsieur le Maire par intérim**

Vu la démission de Monsieur Jean-Daniel HENRY en date du 24 janvier 2024,

Vu l'accord de démission formulé par Madame Le Préfet en date du 20 février 2024, Madame Le Préfet donne mission à Monsieur Yann TIMON 1<sup>er</sup> adjoint de prendre le rôle de Maire par intérim jusqu'aux prochaines élections d'un conseiller manquant et l'élection du nouveau Maire avec un premier tour le 7 avril 2024,

Vu l'article L. 2123-23 du code général des collectivités territoriales :

Le pourcentage de l'indice brut terminal de l'indemnité de Maire étant de 25.5%.

Monsieur TIMON Yann propose d'accepter ce pourcentage et de reverser la moitié de cette indemnité à la commune.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire, pour transmission en Préfecture

LE MAIRE  
Yann TIMON